

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

ABONNEMENT.

A QUEBEC :
12 mois, 10s.
6 " 5s.
3 " 2s-6d.
payable d'avance.

L'ORDRE SOCIAL.

ABONNEMENT.

A LA CAMPAGNE :
12 mois, 7s-6d.
outre les frais de
Poste.
payable d'avance.

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, AGRICOLE ET DE TEMPERANCE.

C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde.—*Ryanccy*

BUREAU DE REDACTION :
No. 5, Rue des Jardins.

QUEBEC, JEUDI, 19 SEPTEMBRE, 1850.

BUREAU DE REDACTION
No. 5, Rue des Jardins.

SOMMAIRE DE CE NUMÉRO.

Religion.—Discours sur la suite de la Religion, par Bossuet, (Suite).—**Littérature.**—Le Testament, par Mme Eveline Ribbecourt, (Suite et fin).—**Histoire.**—Quelques extraits de l'histoire ecclésiastiques du Canada, Notre-Dame de Lotrette, par P. J. Bédard, Ptre, (suite).—**Statuts Provinciaux.**—Acte sur la tenue des Sessions de la Paix dans le Bas-Canada.—**Chronique Politique.**—Nouvelles locales ; faits divers, &c., &c.

RELIGION.

DISCOURS

SUR

LA SUITE DE LA RELIGION.

PAR BOSSUET.

(Suite.)

VI. Jésus-Christ et sa doctrine.

Dans ce déclin de la religion et des affaires des Juifs, à la fin du règne d'Hérode et dans le temps que les pharisiens introduisaient tant d'abus, Jésus-Christ est envoyé sur la terre pour établir le royaume dans la maison de David d'une manière plus haute que les Juifs charnels ne l'entendaient, et pour prêcher la doctrine que Dieu avait résolu de faire annoncer à tout l'univers. Cet admirable enfant, appelé par Isaïe le Dieu fort, le père du siècle futur et l'auteur de la paix, naît d'une vierge à Bethléem, et il y vient reconnaître l'origine de sa race. Conçu du Saint-Esprit, saint par sa naissance, seul digne de réparer le vice de la nôtre, il reçoit le nom de Sauveur, parce qu'il devait nous sauver de nos péchés.

Aussitôt après sa naissance, une nouvelle étoile, figure de la lumière qu'il devait donner aux gentils, se fait voir en Orient, et amène au Sauveur encore enfant les prémices de la gentilité convertie. Un peu après, ce Seigneur tant désiré vient à son saint temple, où Siméon le regarde non-seulement comme la gloire d'Israël, mais encore comme la lumière des nations infidèles.

Quant le temps de prêcher son Evangile approcha, Saint Jean-Baptiste, qui devait lui préparer les voies, appela tous les pécheurs à la pénitence et fit retentir de ses cris tout le désert, où il avait vécu dès ses premières années avec autant d'austérité que d'innocence. Le peuple, qui depuis cinq cents ans n'avaient vu de prophètes, reconnut ce Nouvel Elie, tout prêt à le prendre pour le Sauveur, tant sa sainteté paraissait grande ; mais lui-même il montrait

au peuple celui dont il était indigne de délier les souliers.

Enfin Jésus-Christ commence à prêcher son Evangile et à révéler les secrets qu'il voyait de toute éternité au sein de son père. Il pose les fondements de son Église par la vocation de douze pécheurs, et met saint Pierre à la tête de tout le troupeau avec une prérogative si manifeste, que les Evangélistes, qui, dans le dénombrement qu'ils font des apôtres, ne gardent aucun ordre certain, s'accordent à nommer Saint Pierre devant tous les autres comme le premier. Jésus-Christ parcourt la Judée, qu'il remplit de ses bienfaits ; secourable aux malades, miséricordieux envers les pécheurs, dont il se montre le vrai médecin par l'accès qu'il leur donne auprès de lui, faisant ressentir aux hommes une autorité et une douceur qui n'avaient jamais paru qu'en sa personne. Il annonce de hauts mystères ; mais il les confirme par de grands miracles : il commande de grandes vertus ; mais il donne en même temps de grandes lumières, de grands exemples et de grandes grâces. C'est par là aussi qu'il paraît " plein de grâce et de vérité, et nous recevons tout de sa plénitude."

Tout se soutient en sa personne : sa vie, sa doctrine, ses miracles. La même vérité se voit partout ; tout concourt à y faire voir le maître du genre humain et le modèle de la perfection.

Lui seul, vivant au milieu des hommes et à la vue de tout le monde, a pu dire sans crainte d'être démenti : " Qui de vous me reprendra de péché ? " et encore : " Je suis la lumière du monde ; ma nourriture est de faire la volonté de mon Père ; celui qui m'a envoyé est avec moi et ne me laisse pas seul, parce que je fais toujours ce qui lui plaît."

Ses miracles sont d'un ordre particulier et d'un caractère nouveau. Ce ne sont point des signes dans le ciel, tels que les Juifs les demandaient : il les fait presque tous sur les hommes mêmes et pour guérir leurs infirmités. Tous ses miracles tiennent plus de la bonté que de la puissance, et ne surprennent pas tant les spectateurs qu'ils les touchent dans le fond du cœur. Il les fait avec empire : les démons et les maladies lui obéissent ; à sa parole, les aveugles-nés reçoivent la vue, les morts sortent du tombeau, et les péchés sont remis. Le principe en est en lui-même, ils coulent de source : " Je sens, dit-il, qu'une vertu est sortie de moi." Aussi personne n'en avait-il fait ni de si grand ni en si grand nombre ; et toutefois il promet que ses disciples feront en son nom encore de plus grandes choses ; tant est féconde et inépuisable la vertu qu'il porte en lui-même.

Qui n'admirerait la condescendance avec laquelle il tempère la hauteur de sa doctrine ? C'est du lait

pour les enfants, et toute ensemble du pain pour les forts. On le voit plein des secrets de Dieu ; mais on voit qu'il n'en est pas étonné comme les autres mortels à qui Dieu se communique : il en parle naturellement, comme étant né dans ce secret et dans cette gloire ; et ce qu'il a sans mesure, il le répand avec mesure, afin que notre faiblesse le puisse porter.

Quoiqu'il soit envoyé pour tout le monde, il ne s'adresse d'abord qu'aux brebis perdues de la maison d'Israël, auxquelles il était aussi principalement envoyé ; mais il prépare la voie à la conversion des Samaritains et des gentils. Une femme samaritaine le reconnaît pour le Christ que sa nation attendait aussi bien que celle des Juifs, et apprend de lui le mystère du culte nouveau qui ne serait plus attaché à un certain lieu. Une femme chananéenne et idolâtre lui arrache, pour ainsi dire, quoique rebutée, la guérison de sa fille. Il reconnaît en divers endroits les enfants d'Abraham dans les gentils, et parle de sa doctrine comme devant être prêchée, contredite et reçue par toute la terre. Le monde n'avait jamais rien vu de semblable, et ses apôtres en sont étonnés. Il ne cache point aux siens les tristes épreuves par lesquelles ils devaient passer. Il leur fait voir les violences et la séduction employées contre eux, les persécutions, les fausses doctrines, les faux frères, la guerre au dedans et au dehors, la foi épurée par toutes ces épreuves ; à la fin des temps l'affaiblissement de cette foi et le refroidissement de la charité parmi ses disciples ; au milieu de tant de périls, son Eglise et la vérité toujours invincibles.

Voici donc une nouvelle conduite et un nouvel ordre de choses : on ne parle plus aux enfants de Dieu de récompenses temporelles ; Jésus-Christ leur montre une vie future, et les tenant suspendus dans cette attente, il leur apprend à se détacher de toutes les choses sensibles. La croix et la patience deviennent leur partage sur la terre, et le ciel leur est proposé comme devant être emporté de force. Jésus-Christ, qui montre aux hommes cette nouvelle voie, y entre le premier ; il prêche des vérités pures qui étourdissent les hommes grossiers et néanmoins superbes ; il découvre l'orgueil caché et l'hypocrisie des pharisiens et des docteurs de la loi, qui la corrompaient par leurs interprétations ; au milieu de ces reproches, il honore leur ministère et la chaire de Moïse où ils sont assis. Il fréquente le temple, dont il fait respecter la sainteté, et renvoie aux prêtres les lépreux qu'il a guéris. Par là il apprend aux hommes comment ils doivent reprendre et réprimer les abus, sans préjudice du ministère établi de Dieu, et montre que le corps de la synagogue subsistait malgré la corruption des particuliers ; mais elle penchait visiblement à sa ruine.

Les pontifes et les pharisiens animaient contre Jésus-Christ le peuple juif, dont la religion se tournait en superstition. Ce peuple ne peut souffrir le Sauveur du monde, qui l'appelle à des pratiques solides, mais difficiles. Le plus saint et le meilleur de tous les hommes, la sainteté et la bonté mêmes, devient le plus envié et le plus haï. Il ne se rebute pas et ne cesse de faire du bien à ses concitoyens ; mais il voit leur ingratitude ; il en prédit le châtement avec larmes, et dénonce à Jérusalem sa chute prochaine. Il prédit aussi que les Juifs, ennemis de la vérité qu'il leur annonçait, seraient livrés à l'erreur, et deviendraient le jouet des faux prophètes.

Cependant la jalousie des pharisiens et des prêtres

le mène à un supplice infâme ; ses disciples l'abandonnent, un d'eux le trahit, le premier et le plus zélé de tous le renie trois fois. Accusé devant le conseil, il honore jusqu'à la fin le ministère des prêtres, et répond en termes précis au pontife qui l'interrogeait juridiquement. Mais le moment était arrivé où la synagogue devait être éprouvée. Le pontife et tout le conseil condamnent Jésus-Christ, parce qu'il se disait le Christ fils de Dieu. Il est livré à Ponce-Pilate, président romain ; son innocence est reconnue par son juge, que la politique et l'intérêt font agir contre sa conscience : le juste est condamné à mort ; le plus grand de tous les crimes donne lieu à la plus parfaite obéissance qui fut jamais : Jésus, maître de sa vie et de toutes choses s'abandonne volontairement à la fureur des méchants, et offre le sacrifice qui devait être l'expiation du genre humain. A la croix, il regarde dans les prophéties ce qui lui restait à faire ; il l'achève, et dit enfin : " Tout est consommé. "

A ce mot, tout change dans le monde : la loi cesse, ses figures passent, ses sacrifices sont abolis par une oblation plus parfaite. Cela fait, Jésus-Christ expire avec un grand cri : toute la nature s'émeut ; le centurion qui le gardait, étonné d'une telle mort, s'écrie qu'il est vraiment le fils de Dieu ; et les spectateurs s'en retournent frappant leur poitrine. Au troisième jour, il ressuscite ; il paraît aux siens qui l'avaient abandonné, et qui s'obstinaient à ne pas croire sa résurrection. Ils le voient, ils lui parlent, ils le touchent, ils sont convaincus. Pour confirmer la foi de sa résurrection, il se montre à diverses fois et en diverses circonstances. Ses disciples le voient en particulier, et le voient aussi tous assemblés ; il paraît une fois à plus de cinq cents hommes assemblés. Un apôtre, qui l'a écrit, assure que la plupart d'eux vivaient encore dans le temps qu'il l'écrivait.

LITTÉRATURE.

Le Testament.

(Suite et fin.)

LA FIN DE L'ANNÉE.

Cette année, commencée sous de si mauvais auspices, s'écoula triste et rapide comme un torrent qui d'sole ses rives et emporte l'espérance des moissons et des vergers. Georges montra parfois quelques velléités d'étude et de goûts sérieux, mais bientôt l'ardeur fiévreuse de son âme l'emportait de nouveau loin de la maison paternelle, et les plaisirs de ses jours se prolongeaient jusqu'au milieu des nuits. Alors Ludovise veillait ; elle attendait, inquiète, le retour de son frère : elle essayait de faire passer dans le cœur du jeune homme un peu de tendresse, un peu de repentir... gouttes d'huile qui devaient apaiser au matin la colère du seigneur de Tilleghem. Celui-ci, irrité par les folies d'un fils autrefois si chèrement aimé, sentait chaque jour les glaces de la désaffection s'accumuler autour de son cœur... Un orage couvrait entre ces deux êtres, que la nature avait unis et que les passions divisaient ; Georges s'abandonnait de plus en plus à leur cours, et le vieillard se retranchait de plus en plus dans cette autorité paternelle, dont le jeune homme bravait la sévérité. L'année touchait à sa fin, mais avant qu'elle ne fût expirée, le malheur, depuis

longtemps pressenti, avait éclaté. Un soir, Georges, attendu par sa sœur avec espoir, par son père avec une sombre impatience, n'était pas revenu... Une lettre fut remise au vieux magistrat... elle était de la main de son fils. Il disait qu'ayant des droits que l'âge lui accordait, il quittait la maison paternelle, qu'il abandonnait la carrière qu'on lui avait imposée, et qu'il voulait tenter la fortune dans la voie où son inclination l'appelait. Il sollicitait brièvement le pardon de son père et l'amitié de Ludovise. Cette lettre jetée dans la maison une morne tristesse ; mais lorsque peu de jours après, un procureur vint, au nom de Georges de Tillegem, réclamer sa part de l'héritage maternel, lorsqu'on apprit que le fils rebelle usant d'une liberté si chèrement achetée, venait d'épouser une jeune fille de la condition la plus obscure... A ces nouvelles marques d'ingratitude et de désobéissance, la colère du père, longtemps concentrée, éclata, funeste et terrible. Malgré les supplications de sa fille, prosternée devant lui, il prononça à haute voix une malédiction solennelle, dévouant le fils insoumis à la vengeance divine, et souhaitant que les passions, cause de sa chute, devinssent aussi la cause de sa constante infortune. Ludovise n'en entendit pas davantage : elle tomba aux pieds de ce père dont elle était désormais l'unique enfant.

LE FILS MAUDIT.

A dater de ce jour, le souvenir de Georges fut effacé des entretiens de famille. Son nom fut rayé de l'arbre généalogique des Tillegem ; son portrait, ôté de la galerie, fut relégué dans un obscur garde-meuble ; son appartement fut fermé, et défense fut faite aux domestiques de prononcer son nom. Il semblait que sa faute eût anéanti jusqu'au souvenir de son existence ; on ne parlait non plus de lui, dans cette maison dont il avait fait longtemps l'orgueil, que s'il n'eût jamais existé, ou que si, mort depuis longtemps, il eût vu tomber sur sa mémoire tous les voiles glacés de l'oubli. Mais pourtant, semblable à ce spectre assis au banquet de Macheth, son image se dressait sans cesse entre de père et la fille : chez l'un, elle excitait un amer et profond ressentiment ; chez l'autre, une pitié sans bornes. Mais que pouvaient la pitié, le fraternel amour de la pauvre jeune fille contre l'indignation d'un père si cruellement offensé ? Ce n'était qu'à Dieu seul, ce père indulgent aux fautes des hommes, qu'elle contait ses secrètes douleurs. Pour elle, devenue l'unique objet de l'amour du noble magistrat, elle se voyait comblée de tous les biens qui contentaient les désirs sans rassasier le cœur. Cette jeune fille, solitaire et modeste, qui vivait loin du monde et de ses fêtes, était accablée de tous ces riens précieux que la vanité envie ; mais ces bijoux dormaient au fond d'une armoire d'ébène, et l'or de sa bourse ruisselait, intarissable, aux mains des malheureux. Parfois, en contemplant ces vaines richesses que son père lui prodiguait, elle disait : « Georges peut-être en a besoin ! » Mais elle ignorait le sort de ce frère bien-aimé, dont nul ne lui parlait et qui n'avait jamais donné de ces nouvelles ; et ce n'était pas la moindre des peines de ce cœur qui ne battait que pour les pures et douces affections de la famille.

Une après-dînée d'automne, Ludovise était assise auprès d'une des fenêtres basses de l'hôtel, qui ouvrait sur la cour extérieure, et d'un pied agile elle faisait tourner le rouet chargé de fin lin placé devant elle. Vêtue de noir, belle d'une beauté calme et

simple, et placée dans l'embrasure de cette fenêtre, dont le gothique arceau, chargé d'une vigne, lui formait une espèce de cadre, cette jeune fille semblait le modèle d'une des plus suaves créations de Mifris. Tout son être respirait la modestie et la candeur, la piété naïve et les vertus domestiques ; c'était un tableau aimable et touchant... peut-être sa vue tira-t-elle un soupir du sein d'un jeune homme, entrée furtivement dans la cour. Ce soupir fit lever les yeux à Ludovise, et le fil échappa de ses mains.

« O ciel ! dit-elle, est-ce bien toi ? Georges ? mon frère ! — C'est moi, dit-il, ma sœur ! » Et leurs mains s'étreignirent.

« Entre, dit-elle à voix basse ; mon père... notre père est absent ; il est au conseil, à Bruxelles. Entre je t'en supplie. — Non, répondit Georges avec une orgueilleuse tristesse, je ne franchirai plus ce seuil... Ne suis-je pas le fils banni, maudit ? »

Il s'appuya sur le bord de la fenêtre, et quelques larmes amères et brûlantes tombèrent sur la pierre ; mais se remettant aussitôt, il secoua son front pâle et ses longs cheveux déjà éclaircis, et reprit : « J'ai voulu te voir, ma bonne sœur, avant de partir pour un voyage qui sera long. Je m'embarque demain pour les Indes ; ma femme et mes enfants iront à Trèves, auprès de quelques vieux parents, et moi j'irai chercher fortune... Tu vois que j'en ai besoin. »

Il jeta un regard sur ces vêtements usés, et rit d'un air plus triste que les larmes.

— O mon frère ! s'écria Ludovise avec douleur, ne puis-je rien pour toi ?... Ah ! si notre père daignait se laisser fléchir ! — Je l'ai offensé ; il use de son droit... Je ne m'en plains pas.

Ludovise sortit un instant, puis elle revint, tenant dans ses mains un lourd coffret. Elle l'ouvrit : il renfermait des bijoux de prix ; une montre lourde et épaisse, entourée de perles, un collier de brillants une croix de rubis ; plusieurs bagues très riches.

— Mon frère, dit-elle, ceci m'appartient, j'en puis disposer... puisse ce faible secours devenir une base solide pour ta fortune à venir.

Le jeune homme repoussa les bijoux.

— J'ai eu beaucoup de torts, dit-il, mais je n'aurai pas celui-ci... Garde, ma sœur, ce que tu tiens de ton père. Pour moi, j'ai conservé une faible somme de la succession de notre mère ; elle me suffira.

Ludovise voulut insister : ce fut en vain.

Son frère, après avoir jeté un long regard sur la maison de ses ancêtres, serra la main de la jeune fille, et dit : — Adieu, ma sœur ! Sois heureuse.

— Georges, hélas ; seras-tu heureux ? — J'aurai le bonheur que j'ai cherché.

— Seras-tu heureux ? il ne répondit pas, et baisa vers la terre un regard morne.

— Adieu, répéta-t-il.

— Mon frère bien aimé, adieu, et du courage.

Il sortit : il avait semé le vent, il moissonnait la tempête.

LA DEMANDE EN MARIAGE.

La vie reprit son cours accoutumé : mais Ludovise était plus triste et plus inquiète, alors que le vent soulevait les vagues de l'Escaut et que la tempête agitaït jusque dans le port les mâts des navires. Elle pensait à Georges, Georges exposé aux périls de la mer ! Une fois, pendant un de ces soirs d'ora-

ge, seule avec le magistrat et sachant que la voix publique l'avait instruit du départ de son fils, elle osa dire : " Le vaisseau de mon frère est peut-être en péril !

— Votre frère ! répondit sévèrement le vieillard ; vous n'avez plus de frère et je n'ai plus de fils : je n'ai d'autre enfant que vous.

— Mon père, vos bontés me pénétraient, mais le pauvre Georges !.... — Ludovise, souvenez-vous que celui qui excuse la rébellion est près d'y prendre part.... et souvenez-vous aussi que ce sujet d'entretien est interdit dans ma maison."

Ludovise n'osa risquer d'autre tentative. Chaque jour elle épiait l'occasion favorable ; elle cherchait la fissure par où des paroles de paix et de réconciliation auraient pu pénétrer jusqu'à l'âme de son père, mais ses efforts demeuraient inutiles.

Cinq années s'étaient écoulées depuis le moment où Georges avait quitté le foyer paternel ; messire de Tillegheem, accablé moins encore par les années que par de longs travaux et le chagrin rongeur qu'il portait en son sein, sentait décliner rapidement ses forces et sa vie ; il avait renoncé aux divers emplois qu'il occupait, mais il avait de fréquentes entrevues avec ses gens d'affaires. Enfin, un jour, il manda Ludovise dans son cabinet : elle se rendit à ses ordres, et lorsqu'elle fut placée auprès de son père, il lui dit avec douceur.

" Mon enfant, l'âge s'avance pour moi ; je désirerais, avant de quitter ce monde, vous voir heureusement mariée, et parmi les partis qui se sont présentés, j'en ai choisi. C'est le comte de Vivario.

Ludovise rougit à ce nom : Paul de Vivario était l'unique héritier d'une de ces familles espagnoles que Charles-Quint amena dans les Pays-Bas ; elle l'avait rencontré souvent, il paraissait brave et loyal, et son souvenir avait laissé une trace favorable dans la mémoire de la jeune fille.

" Ce mariage, continua M. de Tillegheem, est sortable à tous égards ; Vivario est d'une ancienne noblesse, sa fortune est égale à celle que vous possédez un jour, vous l'unique héritière de biens de notre maison ; on fait de grands éloges de sa conduite et de son caractère ; je puis donc espérer que vous aurez autant de bonheur qu'il est permis d'en espérer dans ce misérable monde.

— Mon père, dit Ludovise en prenant la main du vieillard. mon cher père, je ne désire pas d'autre bonheur que celui que je goûte auprès de vous ! Pourquoi voulez-vous éloigner votre fille ? Souffrez que je vous conjure de rompre ce projet et de me laisser tout entière aux seules joies que je veux accepter.

Le magistrat réfléchit : habitué aux soins de son enfant, il en sentait par avance la privation ; et l'égoïsme, qui se mêle à notre insu aux plus pures tendresses, disait comme Ludovise : Pourquoi éloigner votre fille ?

— Vous ne desirez pas vous marier ? — Non, mon père.

— Vivario vous déplaît-il ? — Je le connais peu... Je l'estime... Mais nul sort ne peut valoir celui que je possède...

En disant ces mots, Ludovise baissa les yeux : peut-être, complices de son cœur, auraient-ils trahi quelques regrets.

M. de Tillegheem reprit : — Vous voulez être la compagne fidèle des vieux jours de votre père, ma fille ?... Que Dieu, qui vous inspire cette volonté,

soit béni, et que le dessein qu'il vous met au cœur s'accomplisse !

Ludovise baisa la main de son père et sortit du cabinet.

Bientôt, suivie d'une vieille servante, elle se rendit à la cathédrale, où elle prit long temps.

LA MORT.

Les pressentiments du vieux magistrat ne l'avaient pas trompé. Deux mois après cet entretien avec sa fille, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie. Sauvé de la mort par des soins intelligents, il resta cependant en proie à une paralysie presque complète ; mais même aux portes de l'éternité, il avait refusé ce pardon qu'implorait pour un fils coupable et les larmes de Ludovise et les exhortations d'un vertueux prêtre.

Le cœur désolé, le front calme, Ludovise continuait d'entourer son père des mille soins d'un ingénieux dévouement, et voyait le danger s'éloigner combattu par les miracles de sa tendresse. Une après-dinée d'automne, elle était seule avec le vieillard, qui, couché dans un grand fauteuil, raide, immobile, n'avait conservé de vie que son regard inquiet et rigide ; il essaya de parler et dit d'une voix incertaine, entrecoupée : Lisez-moi un chapitre de l'Évangile.

Ludovise prit le livre divin, le précieux volume où l'incrédule trouve la foi, le faible la force, le mourant l'espérance. Elle l'ouvrit avec respect. L'invisible main d'un ange avait sans doute guidé la sienne, car le Nouveau Testament était ouvert à la parabole de l'Enfant prodigue. Elle lut d'une voix émue ; elle dit les erreurs du jeune insensé, le père abandonné, l'héritage dissipé, la misère et la honte tombant sur le front de l'enfant rebelle ; elle dit la faim qui lui rongeaient les entrailles, elle dit les regrets amers qu'élevait dans son âme le doux penser de la maison paternelle, si follement désertée ; elle arriva à ce cri du cœur : " Je me leverai et j'irai vers mon père, et je dirai : Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous ! "

Elle leva les yeux : son père écoutait.

Elle reprit le livre sacré ; elle dit ce père, triste en l'absence et reconnaissant son cher fils sous les livrées de l'indigence ; elle dit son accueil, ses caresses, les larmes de joie dont il baignait le front du prodigue, prosterné à ses pieds, et sa voix se perdit dans les sanglots, lorsqu'elle lut les dernières paroles de l'enseignement du Seigneur : " Il faut nous réjouir, car votre frère, qui était perdu, est retrouvé ; il était mort et il est ressuscité ! "

Le livre tomba des mains de Ludovise ; elle se laissa glisser à genoux devant son père, en disant d'une voix suppliante : " Georges... mon frère... pardon... oh ! pardon !... au nom du Dieu qui pardonne ! "

La barrière était rompue... Dieu même avait parlé : le seigneur de Tillegheem fit un effort pour se soulever, ses lèvres paralysées s'entr'ouvrirent, il dit : " Je pardonne à mon fils ! " puis il retomba. Son âme s'était envolée avec ce suprême effort et elle parut devant ce juge qui a dit : " Bienheureux les miséricordieux, parce qu'ils obtiendront miséricorde ! "

LE TESTAMENT.

Trois mois après la mort du seigneur de Tillegheem, plusieurs personnes s'étaient réunies dans l'hôtel, au milieu d'un salon tendu de noir. Ludovise semblait le centre de ce groupe ; auprès d'elle

étaient maître Pauwels, le notaire de la famille, plusieurs vieux parents, et un prêtre, confesseur de son père et le sien. Sur la table, à côté d'un lourd encrier d'argent, on voyait placé un parchemin plié scellé de plusieurs cachets, et qui portait ces mots : " Ceci est mon testament. Jacques de Tilleghem." Le silence régnait, on semblait dans l'attente ; Ludovise enfin leva les yeux, et, s'adressant au notaire, elle dit :

— Vous m'assurez donc qu'il est revenu ?

— Oui, mademoiselle, son navire, l'*Espérance* a mouillé à Flessingue, et il a dû recevoir mon message...

— C'est un long retard, dit un des vieux parents ; on aurait dû procéder par voie de délégation... D'ailleurs, ajouta-t-il à voix basse, en jetant un coup-d'œil sur le mystérieux testament, je ne suppose pas qu'il sera besoin de sortir d'indivis.

Ludovise ne dit mot ; on entendait des pas sur l'escalier. La porte s'ouvrit, et un homme entra précipitamment. Qui aurait reconnu le beau Georges de Tilleghem, si gracieux et si élégant, dans cet homme chez qui tout dénotait la vieillesse précoce, l'âpre pauvreté, les soucis dévorants ? Ses vêtements annonçaient qu'il n'avait point rencontré aux Indes cette fortune tant désirée, et son visage dévasté avait pris un caractère dur, presque farouche. Il ne répondit point à sa sœur qui lui souhaitait sa bienvenue et lui tendait la main ; mais après un moment de silence, il dit avec amertume : — Je viens assister à votre triomphe, Ludovise

— Mon triomphe ?

— Sans doute n'étiez-vous pas l'enfant favorisée, enrichie de tous les droits...

— Silence ! Monsieur, dit le vieux prêtre, et sachez que si vous êtes honoré du pardon de votre père, c'est votre sœur, seule, qui l'a obtenu.

Georges ne dit plus rien ; il s'assit et cacha son visage dans ses mains.

Le notaire se leva, puis après avoir salué l'assemblée, il dit : " Nous sommes réunis pour prendre connaissance des dernières volontés du noble et honorable seigneur messire Jacques Tilleghem. Nous allons procéder à la lecture de cet acte."

Alors prenant le testament, il rompit les sceaux, et il lut :

" Et l'année du Seigneur 1622, le vingtième jour d'août, moi, Jacques de Tilleghem, en pleine jouissance de ma raison et de ma santé, j'ai écrit de ma main ces dispositions dernières.

" Ayant reçu de mon fils Georges les offenses les plus graves, et n'ayant trouvé dans sa conduite ni vertu, ni obéissance, ni jugement, je déclare, par cet acte fait et signé par moi, le priver de tous ses droits aux héritages et successions qui me sont venus de mes ancêtres, et que j'ai augmentés par mes propres acquisitions, et renverser les sus-dits droits sur la tête de Marie-Ludovise de Tilleghem ma fille soumise et bien aimée.

" Je donne et lègue à ma fille précitée tous les biens meubles dont suit l'énumération..."

Un profond silence régna. Georges était pâle et serrait son front dans ses mains crispées.

Ludovise se leva, et d'une voix calme :

" Maître Pauwels, la fortune de mon seigneur et père est donc mienne ? elle m'appartient et j'en puis disposer librement ?

— Certainement, mademoiselle ; l'acte est en bonne forme."

Ludovise saisit le testament le déchira : en jeta

les morceaux au feu et dit, en prenant la main de son frère :

" Georges, mon père avait pardonné ! J'exécute sans doute sa volonté dernière, qu'il n'a pu manifester. Partageons ces biens, cher frère, et soyons heureux !"

MARIAGE.

" Il faut que cette fille-là soit ma fille ! disait la douairière de Vivario au vieux notaire Pauwels qui venait de lui conter la conduite de Ludovise.

En effet, le soir même, la vieille dame eut un long entretien avec la jeune fille ; elle l'embrassa à plusieurs reprises, en l'appelant sa bru, sa chère fille, et la quitta toute attendrie.

" Allons, ma chère demoiselle, dit le vieux prêtre, à qui mademoiselle de Tilleghem confia le secret de son prochain mariage, pourquoi donc aviez-vous refusé ce jeune homme quand votre père vous le proposait pour mari ?

Elle répondit avec cette humilité qui est l'appui de la vertu : " Les intentions de mon père m'étaient connues, et je me défiais de moi-même. Mariée, mère de famille, ayant des intérêts nombreux et pressants à soutenir, peut-être aurais-je écouté la voix de la justice ?... n'aurais-je pas sacrifié mon frère et mon devoir ?

— Mais vous renonciez à ce qui faisait votre bonheur ?...

— N'était-ce pas ce qu'il fallait faire ?" répondit elle avec candeur.

Elle se maria, et fut heureuse et honorée. Son frère, semblable à cet arbre dont parle l'Évangile, et qui, frappé des malédictions divines, se dessécha sans porter de fruits, son frère languit, puis mourut à la fleur de ses ans, victime de ses passions, et appesanti sous le poids qui fait courber les têtes les plus altières : le remords d'une faute irréparable !

Mme ÉVELINE RIBBECOURT.

HISTOIRE.

Pour l'Ordre Social.

Quelques extraits de l'histoire Ecclésiastique du Canada.

NOTRE DAME DE LORETTE.

(Suite.)

Six ans après la fondation de Notre Dame de Foi, des circonstances heureuses fournirent au Père Chaumonot l'occasion d'accomplir une résolution, qu'il avait prise avant son départ d'Europe pour le Canada ; c'était de bâtir dans la Nouvelle France une maison à la Sainte Vierge, sur le modèle de la maison transportée miraculeusement de Nazareth en Italie ; de doter le Canada d'une nouvelle Lorette. Les terres de la côte de St. Michel ne suffisant plus aux besoins des sauvages, il fallut songer à les transporter ailleurs. Eux-mêmes se choisirent un terrain dans la seigneurie des Jésuites appelée alors de St. Gabriel, à trois lieues de Québec, vers le nord-ouest. Le P. Chaumonot toujours chargé de leurs soins spirituels, malgré son âge avancé, comme un bon père, voulut les y accompagner. Rendus à leur nouvel établissement, la première pensée de ces chrétiens fervents fut d'ériger une maison de

rière. Le P. Chaumonot demanda que cette chapelle fût appelée Notre Dame de Lorette. Il en écrivit à son supérieur et à l'Evêque de Québec, alléguant beaucoup de raisons, qui toutes respirent une tendre piété et une dévotion surhumainement éclairée envers la Sainte Vierge.

Sa demande fut reçue partout avec enthousiasme, et réveilla dans tous les cœurs la piété et la foi la plus vive. On résolut donc unanimement de bâtir dans la nouvelle France une nouvelle Lorette, et de construire cette bâtisse en briques; ce qui était alors très coûteux. La compagnie de Jésus se chargea des dépenses principales. Beaucoup de personnes voulurent y contribuer; chacun apporta son aumône selon son moyen. Le P. Chaumonot avait déjà reçu pour cette œuvre la somme de cinquante écus d'une Dame romaine, à laquelle il avait communiqué son dessein avant son départ de Rome pour les missions du Canada. M. de la Chenaye, pour sa part fit présent de deux grandes lampes d'argent, l'une pour Notre Dame de Foi, l'autre pour Notre Dame de Lorette, avec un parement complet. La mère de la Nativité, supérieure des Religieuses hospitalières de Québec, donna aussi cinquante écus. Un M. Basile, fournit la même somme, et sa Dame fit présent d'un superbe ornement, elle en avait déjà donné un de même valeur à Notre Dame de Foi. Le Marquis de Dénouville, alors gouverneur du Canada, M. de Champigny, intendant, avec leurs Dames, firent aussi des présents, dignes de leur rang et de leur piété. On montra tant de zèle, que cette bâtisse, commencé à la St. Jean en 1674, fût ouverte et bénite le 4 Novembre de la même année.

A cette bénédiction il y eut un grand concours de Français et de Sauvages de différentes nations. Ce qui attira ce concours extraordinaire, ce fut la statue de la Sainte Vierge qu'on y installa, et qu'on y vénère encore. Cette statue vient directement de la Lorette de l'Italie, et est faite sur le modèle de celle qu'on honore dans la sainte maison. Elle fut envoyée au P. Chaumonot par le P. Poncet, qui était venu avec lui en Canada, et qui était retourné en Europe. Le P. Poncet connaissait la tendre piété du P. Chaumonot pour Notre Dame de Lorette. Dans un voyage en Italie, où il l'avait rencontré pour la première fois, il avait fait avec lui un pèlerinage à Lorette, et avait été témoin de sa promesse de bâtir une Lorette en Canada.

Pour l'installation de cette statue dans la nouvelle maison de Lorette, on fut la chercher en procession, à un quart de lieue de distance. La foule se pressait partout sur son passage; tous voulaient la voir et la contempler, et se prosternaient comme pour recevoir sa bénédiction. Jamais on ne vit parmi le peuple une plus grande démonstration de foi, de piété et de confiance en la mère de miséricorde. On s'attendait à voir quelque miracle, tant la foi était vive.

Lorette devint bientôt un lieu célèbre. De toute part on y venait en pèlerinage. Les malades s'y rendaient ou s'y faisaient apporter de fort loin. Des guérisons extraordinaires de maladies jugées incurables ranimèrent la foi et la confiance des fidèles. Les relations de ce temps sont remplies de traits de la protection visible et de l'assistance de la mère de Dieu.

Le P. Poncet avait aussi envoyé au P. Chaumonot une coëffe ou bonnet de taffetas blanc, qui fut mise sur la tête de la statue de Lorette de l'Italie,

et aussi une écuelle de suif, semblable à celle que l'on trouva dans la sainte maison, quand on en défit le plafond, et que l'on croit pieusement avoir servi à la sainte famille. On fit toucher l'écuelle du Canada à celle de Lorette, que l'on nomme ordinairement l'écuelle de l'enfant Jésus. De plus le P. Poncet avait envoyé de petits pains bénits pétris dans l'écuelle de Lorette. Tous ces objets furent reçus par le P. Chaumonot et ses néophytes avec une vénération égale à leur foi qui retraçait si bien celle de la primitive église. Il faut ajouter, sous peine de scandaliser les esprits forts de notre temps, que ces objets, tous matériels qu'ils étaient, excitaient une foi si vive parmi nos frères et les sauvages, que Dieu leur accordât la vertu de faire des miracles, comme autrefois à l'ombre de St. Pierre, et aux linges qui avaient une fois touché le corps de St. Paul, etc.

Le P. Chaumonot à l'imitation des Chanoines de Lorette, faisait pètrir par les religieuses de Québec des petits pains dans l'écuelle envoyée de Lorette, et après les avoir bénits, les distribuait aux personnes qui en demandaient. Plusieurs malades furent guéris par l'usage de ce pain, nous dit le bon P. Chaumonot. Pourquoi en douter? Aujourd'hui ces prodiges sont rares ou plutôt presque inconnus, parce que les temps sont changés. La foi vive des premiers chrétiens qui transportait les montagnes est presque éteinte, et naturellement les miracles ont cessé. Une philosophie toute humaine s'efforce de remplacer partout l'enseignement chrétien et malheureusement avec trop de succès. Cette philosophie erronée a humanisé l'action de Dieu et divinisé l'action de l'homme; elle a mis l'homme à la place de Dieu dans l'opinion, et placé par conséquent la confiance en Dieu et ses saints. Son premier cri de douleur est l'invocation de l'homme et de son secours avant l'assistance de Dieu. Elle veut expliquer humainement les faits les plus prodigieux et les plus providentiels, en faisant usage d'une vaine science de la nature. Plus incrédule que les magiciens de Pharaon, elle met à la torture toutes les sciences exactes, l'art de la médecine, le magnétisme dans toutes ses extravagances, et emploie les arguments les plus astucieux pour voir en tout le doigt de l'homme et ne jamais reconnaître le doigt tout-puissant de la sagesse impénétrable de Dieu. Alors Dieu se retire, abandonne l'homme à lui-même et à son action propre, c'est-à-dire à la faiblesse et à une langueur incurable. Car sans la providence de Dieu sans cesse agissante dans l'opinion ou la foi des peuples comme en réalité, la société languit nécessairement. La foi en l'action divine en toute chose est l'âme de la société.

C'est un fait avéré, attesté par les témoignages les plus authentiques de l'histoire que la maison de Lorette, en Italie, est la véritable maison de Nazareth, que la sainte famille a habitée pendant presque toute la vie de Jésus-Christ. Cette maison a été transportée par une main invisible de Nazareth en Dalmatie, et plus tard de Dalmatie en Italie, distance de plus de mille lieues de Nazareth. Un fait qui n'a jamais été authentiqué, et qui ne repose malheureusement que sur les traditions orales des sauvages de Lorette et des habitans d'alentours, attribuerait à la statue de notre Lorette un prodige semblable à celui arrivé à la sainte maison de Nazareth. On dit donc que les sauvages obligés d'abandonner Lorette, pour se retirer au lieu qu'ils habitent encore à St. Ambroise, emportèrent avec eux

la statue de leur bonne mère, comme un ange tutélaire ; mais le lendemain matin, ils furent tout étonnés de ne plus retrouver au milieu d'eux leur sainte protectrice. Ils crurent que les habitans de Lorette étaient venus furtivement la nuit leur enlever cet objet de leur affection. Sans perdre de temps, ils retournent à Lorette, reprennent la statue, qui se retrouvait à sa place ordinaire, et la rapportent chez eux. Les précautions les plus sévères furent prises pour prévenir un second enlèvement de cette statue. Dieu se sert toujours de la prudence humaine pour la confondre et faire briller les secrets de sa sagesse. Le lendemain encore à la grande surprise des sauvages, la statue était disparue. Dans leur simplicité naïve, ces bons chrétiens, dont le cœur n'était pas corrompu par l'esprit de la civilisation moderne, reconnurent dans ce fait le doigt de Dieu. Cependant pour s'assurer si l'image de leur mère était vraiment retournée à son sanctuaire ordinaire, ils s'en vont à Lorette, et retrouvent en effet sur son autel cette image vénérable de la mère de Dieu, des larmes de joie coulèrent de tous les yeux ; chacun s'empressa d'aller saluer cette image que la sainte Vierge affectionnait d'une manière si particulière. Son sanctuaire fut entouré de la plus profonde vénération ; le souvenir s'en transmet d'âge en âge ; et encore maintenant rien ne serait plus sensible aux cœurs des bons habitans de Lorette que la perte de la statue de leur mère et la destruction de son sanctuaire. Ce fait est donné pour ce que vaut une tradition populaire. La piété le croira sans peine ; mais l'incrédulité et l'impiété y trouveront sans doute beau champ à rire. On attribua l'enlèvement miraculeuse de la maison de Nazareth à la perte de la foi, dans ce pays, berceau du christianisme, et à la démoralisation qui s'en suivit. Si l'on compare la moralité du reste des Hurons avec la ferveur de leurs pères et du P. Chaumonot, on comprendra facilement pourquoi la Sainte Vierge donna tant de préférence à son sanctuaire de Lorette.

Il est à regretter qu'à Lorette tout en conservant un sanctuaire particulier à la Sainte Vierge, on n'ait pas aussi gardé les formes primitives de la fondation. Ces changements sont dus sans doute à l'oubli des traditions. La chapelle bâtie par le P. Chaumonot a déjà été renouvelée deux fois, et à chaque fois on y a fait quelques changements dans la forme ; de sorte qu'elle n'est plus l'image de la véritable Lorette. La chapelle actuelle comme la dernière, qu'on a démolie, est flanquée au long-pan de l'église du côté du nord. On communique à l'intérieur par l'intérieur même de l'église, par une grande porte qui est ordinairement fermée. Elle est richement décorée, et avec un goût qui fait honneur au décorateur et à celui qui a fait faire les ouvrages. Sa propreté, son élégance, sa riche collection de peintures d'un bon goût, et même la régularité de ses dimensions, tout lui donne un air de grandeur qui commande le respect et la dévotion. C'est une véritable chapelle catholique. On n'y regrette que le souvenir de Nazareth. Ce qui est beaucoup pour un cœur catholique. Car le vrai chrétien ne vit que de souvenirs. Le passé et l'avenir, voilà sa devise. Il ne se considère jamais que comme un point entre deux abîmes profonds, comme l'éternité, dans lesquels il plonge son esprit par les souvenirs religieux. La lampe d'argent donnée par M. de la Chenaye, a été remplacée, on ne sait en quel temps, par quatre lampes de bois argenté, travaillées

avec assez d'art. De plus, la statue de Lorette n'est pas dans cette chapelle, elle est dans le portail de l'église. Celle qu'on y voit, bien que postérieure à la première, a cependant l'air antique, et appartient à un autre âge. Quoique vénérable en elle-même, elle n'est pas dans le goût de l'art ; car au lieu de vêtements ciselés, elle a une large draperie de soie brodée d'or, avec une superbe frange d'argent. L'enfant qu'elle porte dans ses bras, est pareillement vêtu de soie brodée. L'un et l'autre portent des couronnes de fleurs. Leur figures sont belles et commandent le respect et la piété.

La statue envoyée de Lorette, et que l'on remarque dans le portail de l'église, à une hauteur assez considérable, paraît artistement travaillée. On y reconnaît facilement le burin d'Italie. Sa pose est élégante et grave ; son attitude est bien celle de la vierge mère et de la mère de miséricorde. Elle peut avoir trois pieds de hauteur. Elle n'est point accompagnée de son enfant. Elle fut placée au portail de l'église probablement lorsque l'on renouvela la première chapelle. Ce qui est certain, c'est qu'elle y était quand on a démoli l'ancienne église en 1838. Quand on la descendit de sa niche, elle était toute criblée par les injures du temps ; ce qui prouve qu'elle y était depuis longues années.

Les habitans de Lorette tiennent à avoir sous leurs yeux cette statue de la mère de Dieu. Cette piété est bien louable ; mais il semble que l'on devrait soustraire cet objet de leur piété et de celle de tous les fidèles catholiques, aux injures du temps, qui finira par la détruire entièrement. On pourrait placer cette statue dans un endroit encore plus respectable, et plus digne d'elle, par les souvenirs qui s'y rattachent. Mise dans une niche élégante, elle ne déparerait pas leur jolie chapelle dédiée à la bonne mère qu'elle représente. On pourrait en faire tirer une copie par un de nos meilleurs statuaires, pour la mettre à la place de cet original précieux. Pour perpétuer le souvenir des traditions, on devrait mettre dans la niche de la véritable statue de Lorette une plaque de cuivre, sur laquelle serait gravée en peu de mots l'histoire de son origine, telle que :—

ENVOYÉE

DE LA

SAINTE MAISON DE LORETTE,

PAR LE P. PONCET,

· AU P. CHAUMONOT,

EN CANADA,

1674.

COPIE VÉRITABLE DE N. D. DE LORETTE.

Une bien petite aumône de la part des fidèles serait suffisante pour faire cette pieuse *amélioration*.

Les autres objets envoyés par le P. Poncet ne se trouvent plus à Lorette depuis bien long temps, et semblent perdus. La piété des fidèles doit sans doute regretter beaucoup la perte de l'écuelle, image de celle de l'enfant Jésus. Avec un peu de zèle cette perte serait facilement réparée. Le modèle existe encore en grande vénération en Italie.

P. J. BEDARD, Prêtre.

(A continuer.)

STATUTS DU CANADA.



13 & 14, VICTORIA,—chap. 35.

ACTE pour faciliter la tenue des Sessions Générales ou Trimestrielles de la Paix dans le Bas-Canada.

I. Les Sessions Générales ou Trimestrielles de la Paix seront tenues par un Juge de Circuit, ou par deux Juges de Paix, dont un sera juge de circuit. Rien de cette disposition ne sera interprété de manière à affecter ou diminuer les droits ou pouvoirs de tout Juge de Paix ou Juges de Paix qui désirera siéger ou agir comme tel dans telle cour, ou à empêcher que la dite cour puisse être tenue par deux Juges de Paix, en l'absence d'un Juge de Circuit.

II.—Les Sessions générales ou trimestrielles de la Paix, commenceront dans les cités de Québec et de Montréal, et dans la ville des Trois-Rivières, le huit de Janvier et le quatre Avril, Juillet et Octobre, chaque année. Si aucun des dits jours se trouve être un dimanche ou un jour de fête, les dites sessions commenceront le jour juridique suivant.

III.—Dans le district de St. François, elles commenceront à Sherbrooke le premier de février et d'octobre.

IV.—Les dites sessions seront continuées jusqu'à ce que la cour les déclare terminées.

V.—Toutes les procédures rapportables devant les dites cours avant la passade du présent acte, seront rapportées devant les dites cours aux jours fixés par le présent acte pour le commencement des sessions des dites cours.

VI.—Les dites cours ont le pouvoir de faire des règles de pratique et un tarif de frais.

VII.—Sur appel porté devant elles de tout jugement rendu par un tribunal inférieur, les dites cours auront le droit de condamner aux frais la partie qui sera condamnée sur tel appel, et pourront faire prélever les dits frais par la saisie et vente des biens et effets de telle partie.

VIII.—Tout writ ou sommation émané d'une des dites cours dans un district, pourra être exécuté dans les autres districts.

IX.—Il sera nommé dans chacun des districts des Trois-Rivières et St. François, un Président des Sessions de la Paix, lequel sera un avocat de cinq ans de pratique au moins; le salaire de tel Président sera de £75 par ans. La personne nommée n'aura pas besoin de qualification sous le rapport des biens.

X.—Tel Président aura tous les pouvoirs des juges de circuit relativement à la tenue des sessions de la Paix.

XI.—Les dites cours pourront punir par une amende n'excédant pas £20, ou par l'emprisonnement pour un temps n'excédant pas deux mois de calendrier, ou par les deux peines à la fois, toute personne qui légalement sommée de comparaître comme témoin devant telles cours, refusera ou négligera d'obéir à telle sommation; ou toute personne qui refusera ou négligera d'obéir à aucun ordre ou jugement des dites cours.

XII.—Les Juges de Circuit, les Présidents comme ci-dessus, AURONT SEULS le pouvoir d'assermenter et taxer les comptes des témoins qui comparai-

tront devant les dites cours. (*)

XIII.—Toute loi ou partie de loi incompatible avec le présent acte est rappelée.

XIV.—L'acte d'interprétation s'applique au présent acte.

✂ Messieurs les Agents de l'Ordre Social sont priés de vouloir bien demander aux abonnés de ce journal dans leurs localités respectives, le montant du semestre courant, qui est payable d'avance, de nous faire parvenir au plutôt les sommes par eux requises.

L'ORDRE SOCIAL.

«C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde»

QUÉBEC, JEUDI, 19 SEPTEMBRE, 1850.

Chronique Politique Européenne.

DE LA SEMAINE TERMINÉE LE 31 AOUT.

FRANCE.—Le Président est de retour à Paris qu'il a dû laisser pour Cherbourg, où il va faire une revue navale. Il paraît satisfait de son excursion dans les départements dans lesquels, dit-il, le nombre des agitateurs est infiniment petit.

Le *Constitutionnel* dit que Louis-Philippe est mort d'une pleurésie aigüe.

On dit que le roi des Belges est l'exécuteur du testament de Louis-Philippe.

La réunion légitimiste de Wiesbaden est sur le point de se séparer.

Le télégraphe sous-marin entre Douvres et Calais, est en pleine opération. La distance entre ces deux villes est de sept lieues.

DUCHÈS.—Les choses y sont dans le même état. On s'attend que l'intervention de puissances européennes mettra fin prochainement à la guerre que se font les Danois et les habitants de Schlewich-Holstein.

ANGLETERRE.—Rien d'important. La reine a fait une visite en Ecosse.

CHINE.—L'*European Times* annonce que l'empereur de la Chine va permettre le libre exercice de la religion chrétienne dans ses états.

Mort du Roi Louis-Philippe.

On lit dans le *Sun* :

« Nous avons à remplir un triste devoir en annonçant la mort de Louis Philippe, ex-roi des Français.

« Le roi a rendu le dernier soupir ce matin à huit heures et demi, à sa résidence de Claremont, terminant ainsi dans l'exil et une retraite contem-

(*) La première section autorise deux Juges de Paix ou plus, à tenir les sessions en l'absence d'un Juge de Circuit. On a prévu la possibilité de cette absence; alors dans ce cas, qui taxera les comptes des témoins? Ce ne seront pas les Juges de Paix, la section XII ordonnant positivement que le pouvoir de taxer appartiendra *seulement* aux Juges de Circuits et aux Présidents nommés pour les districts des Trois-Rivières et Sherbrooke. Les témoins devront donc attendre ou revenir. Ce délai entrainera des frais. Ces frais additionnels entreront-ils en taxe? (Note du Rédacteur de l'*Ordre Social*.)

plative une vie remplie de tant de vicissitudes que peut-être on n'en vit jamais de pareille dans l'histoire.

“ La nouvelle de ce triste événement est parvenue ce matin à notre journal par un courrier spécial. Avant de la publier, nous avons sur-le-champ fait prendre des renseignements, 23, Northumberland-Street, Strand, résidence de ville de S. M. Nous avons reçu d'un domestique la confirmation de la nouvelle; un courrier était arrivé ce matin en ville, porteur de la dépêche qui annonçait la mort du roi.

“ On sait que S. M. était malade depuis longtemps; mais on ne paraissait pas craindre que sa maladie dût avoir un si brusque terme.

“ Nous apprenons que samedi il se trouvait assez bien pour faire en voiture une promenade dans les jardins de sa résidence de Claremont, et il a ensuite dîné avec les membres de sa famille qui y résident. Nous ne savons pas comment il a passé la journée de dimanche, seulement il paraît que vers trois heures de l'après-midi on a remarqué que son état empirait, et la mort a suivi, comme nous l'avons dit.”

On lit dans le *Standard* du 26 août: “ On a reçu ce matin en ville la nouvelle de la mort de Louis-Philippe, qui a eu lieu à sa résidence temporaire à Richmond, où il se trouvait depuis quelques jours avec sa famille. Ce prince exilé souffrait en ces derniers temps, et même depuis son abdication, d'une grande faiblesse nerveuse, causée sans doute par les secousses que ces événements ont dû faire éprouver à son organisation. Vendredi, la maladie empira tellement qu'on crut devoir appeler autour de lui les membres de sa famille; malgré les soins les plus affectueux et les secours empressés de la science, le royal malade s'est éteint rapidement, et a expiré ce matin à huit heures et demie. La nouvelle est arrivée ce matin à Londres, où elle a inspiré les regrets les plus profonds.

Le même journal ajoute les détails suivants, qu'il tient, dit-il, d'un correspondant responsable:

“ S. M. le roi Louis-Philippe est mort ce matin 26 août, à Claremont. Le roi avait été averti de son état hier matin de bonne heure, en présence de la reine; il reçut avec calme cette triste nouvelle, et fit aussitôt toutes ses dispositions.

“ Après un entretien avec la reine, il dicta avec une remarquable clarté d'esprit une conclusion à ses mémoires, afin de compléter une histoire que la maladie l'avait forcé d'interrompre depuis plus de quatre mois. Il demanda ensuite son chapelain, l'abbé Guille, ses enfants et ses petits-enfants qui se trouvaient à Claremont; en présence de la reine et de sa famille, il accomplit tous les devoirs de la religion avec la résignation la plus chrétienne, la fermeté la plus stoïque, et une simplicité où l'on retrouve la preuve évidente de la vraie grandeur humaine. Il est ainsi resté quelque temps entouré de sa famille.

“ Vers 7 heures du soir, la faiblesse du roi parut s'éloigner, la fièvre s'empara de lui et continua toute la nuit avec une grande violence, mais sans troubler la présence d'esprit qui jamais n'abandonna S. M.

“ Le roi a expiré ce matin à huit heures, en présence de LL. AA. RR. la duchesse d'Orléans, le comte de Paris, le duc de Chartres, le duc et la duchesse de Joinville, le duc et la duchesse d'Aumale, la duchesse Auguste de Saxe-Cobourg et les

personnes attachées au service de la famille royale.”

On lit dans le *Globe*:

“ D'après les renseignements pris ce matin, il paraît que MM. France et Botting de Saint-James Street, seront chargés de la direction des obsèques de l'ex-roi des Français, Louis Philippe. Il n'a été fait aucun arrangement positif; mais on croit très probable que les obsèques auront lieu au commencement de la semaine prochaine, sans faste, dans la cathédrale catholique romaine de Saint-Georges-Fields. Il sera chanté une grand'messe dans les diverses chapelles catholiques, dimanche prochain.

PARIS 29 août.

La nouvelle de la mort de Louis-Philippe, annoncée par les journaux anglais reçus hier à Paris, est confirmée aujourd'hui par les correspondances particulières et quelques nouveaux détails sur les derniers moments de la grande existence qui vient de s'éteindre.

Louis-Philippe a cessé de vivre le 26 août. Il était né en 1773, le 6 octobre et par conséquent il allait atteindre sa 77^e année. Terminée dans l'exil, la vie de ce prince a dû être abrégée par l'exil. C'est le *Journal des Débats* qui fait cette réflexion. Il aurait pu lui donner la valeur d'une haute moralité politique, en ajoutant que Louis-Philippe fut tout à la fois le courtisan, le soldat, le roi de la révolution, et sa victime.

Duc de Chartres, alors jeune homme, Louis-Philippe se laissa entraîner au courant des idées philosophiques et révolutionnaires qui faisaient irruption sur la société du 18^e siècle, et qui devaient, sans qu'elle y songeât, la précipiter bientôt dans l'abîme. Un premier exil vint le frapper comme tous les membres de la maison de Bourbon, dont la tête, par une faveur providentielle, put être soustraite au bourreau. Il parcourut l'Europe comme un simple voyageur, et se vit même obligé, pour vivre, de donner des leçons de mathématiques dans une ville de Suisse, sous un nom ignoré.

Héritier d'une des plus opulentes familles de l'Europe, Louis-Philippe a connu les nécessités de la vie. Plus tard, des misères de l'exil, l'auguste aventurier selon l'expression étrange du *Constitutionnel*, s'est vu reporté au milieu de toutes les splendeurs de sa position princière. A qui le devait-il? à Louis XVIII, à Charles X, qui voulurent tout pardonner, tout oublier. Et un peu plus tard encore, le roi Charles X suivait tristement mais royalement la route de l'exil, et le duc d'Orléans prenait possession des Tuileries et montait sur le trône, porté par l'insurrection de juillet.

Du trône, Louis-Philippe est descendu dans la rue, où il l'avait conquis et puis enfin il est allé mourir à Claremont comme mourut Charles X à Gœritz, âgé comme lui de 78 ans.

Si nous rapportons toutes ces vicissitudes et cette destinée du duc d'Orléans, si déplorable, si diverse, si changeante, c'est qu'il y a là un enseignement pour sa famille et pour la postérité, dont le père et les enfants seront justiciables.

Arrêtons-là ce simple aperçu. Il faut respecter la douleur d'une famille plongée dans le deuil et les larmes. La vérité historique doit faire place à la commisération due à de grandes erreurs comme à de grandes infortunes.—*Filles et Camp.*

VARIETES.

Le Procuste moderne.

Le dix-neuvième siècle a produit un type curieux, c'est le Procuste politique. Ce procuste trouve tout d'abord qu'un Dieu est parfaitement inutile, et il supprime Dieu. Ce n'est que l'exorde.

Notre homme entre en compte avec les tyrannies humaines; le père exige des devoirs de son fils, despotisme! Supprimons bien vite l'esprit de famille.

Le roi déclare qu'il ne peut gouverner sans autorité, l'infâme! Supprimons les rois.

Le patron exige que l'ouvrier qu'il paie travaille, les malheureux! Supprimons le patron.

Mais parmi les ouvriers eux-mêmes, il y a des tyrans, ce sont les habiles et les honnêtes, qui ont la prétention de valoir mieux que les paresseux et que les ivrognes, les aristocrates! Supprimons l'inégalité des salaires.

Après avoir bien supprimé autour de lui, le Procuste jette les yeux sur son propre individu. Il se demande si lui-même n'est pas disproportionné dans quelques parties de son être. Sa conscience le tourmente, il y a là quelque chose de trop. Evidemment, ce quelque chose ne peut être que l'âme. L'âme, c'est le tyran, le pire de tous; supprimons l'âme, dit le Procuste.

De suppression en suppression, il arrive tout doucement au néant, qu'il est au désespoir de ne pouvoir supprimer.

Ce Procuste n'est pas un type de fantaisie. Il existe, il agit, il fait de la propagande; vous le rencontrez, il a l'air de l'animal le plus innocent du monde, et si vous lui parlez, il vous dira sérieusement qu'il veut le bonheur de l'humanité. S'il ne sentait les lieux qu'il fréquente, il serait abordable à la rigueur, et avec des précautions. Il ne prend son ton de Procuste que dans les grandes occasions; il aborde... un abonné de son journal en cachant ses ongles crochus; il est presque poli avec ses actionnaires, il se découvre devant leurs femmes, il joue avec leurs petits enfants et offre sa tabatière comme le civilisé le plus rétrograde. C'est qu'il est une chose que le Procuste respecte, et cette chose, c'est l'argent. Qu'il soit marqué à l'image de Philippe, de Napoléon ou de Charles X, peu lui importe! Il ne lui dira jamais: tyran, que me veux-tu? Ah! Procuste, mon ami, je te tiens! tu n'es qu'un échappé des coulisses du gouvernement provisoire!

ALFRED DE MEILHEURAT. (Cors.)

LA CARICATURE POLITIQUE — Les amateurs de la politique en caricature se groupent tous les jours devant deux lithographies du *Charivari* qui représentent :

1. *Les infortunes de M. Dupin.* — Le président de l'Assemblée législative est occupé à se remettre, étendu dans un bon fauteuil, de ses fatigues parlementaires, lorsque son domestique vient lui dire tout à coup : — M. Bourzat est là dans l'antichambre, il désire savoir à quelle heure Monsieur pourrait le recevoir, pour qu'il lui adresse des interruptions. — Ah ça, s'écrie M. Dupin, en s'agitant dans son fauteuil comme un Proudhon dans un bédouin, ce choléra de Bourzat ne me laissera donc pas tranquille, même pendant mes vacances.

2. *M. Emile de Girardin en voyage.* — Ce représentant ayant refusé des chevaux au dernier relais,

dans l'espoir que les électeurs viendront s'atteler d'eux-mêmes à sa voiture, se trouve bonnement planté au beau milieu de la route, n'avancant pas plus qu'une statue dans sa niche! Pour se récréer, il a le spectacle de physans qui lui tournent le dos en lui faisant des pieds nez.

ENCORE LE SERPENT DE MER. — Ce que tout le monde s'accorde à dire doit être vrai. Or, voici que chacun dans Kingstowne (Irlande), sur l'autorité de pêcheurs, bateliers et autres gens de mer, affirme que depuis quelques jours un monstre marin prend ses ébats dans la baie de notre ville. Ce n'est, assure-t-on, ni une baleine, ni un requin, ni tout autre poisson connu; c'est quelque chose qui ressemble à une anguille gigantesque.

Le *Freeman* de ce matin donne les noms de deux citoyens estimables et dignes de foi qui ont vu l'étrange visiteur. Ce n'est point tout, le *Tralee-Mercury* de samedi annonce qu'à Dingle on a aperçu également un serpent de mer. Peut-être n'est-ce que le même individu qui se livre à des pérégrinations de plaisir.

Voici, au reste, la narration que donnent les journaux des deux localités. On lit dans le *Freeman* :

« Mardi dernier, vers le soir, M. Walsh, de Sackville-Street, M. Kogan, de Sutton, et plusieurs autres personnes faisant une promenade en mer, dans le yath de ce dernier, aperçurent, vers six heures et demie, au moment où ils passaient entre Dalkey et Sutton, à environ un demi-mille, un énorme monstre marin se dirigeant avec une grande vitesse vers la pointe Howth.

« Plusieurs anneaux de son dos sortaient de l'eau, et sa tête, semblable à celle d'une anguille, s'élevait de plusieurs pieds au-dessus des flots. La rapidité avec laquelle il se mouvait pouvait être estimée à vingt-milles à l'heure, et il laissait après lui un sillage pareil à celui d'un bâtiment du port de plusieurs centaines de tonneaux.

« Sa longueur a été évaluée à 100 pieds environ. M. Hogan, qui a navigué plusieurs années déclare que ce monstre n'appartient à aucune des espèces connues par les marins ou décrites par les naturalistes. »

SINGULIER CAS DE PETITE VÉROLE. — Il se passa à Bertheleville, (Meuse), chez M. de Germigney, un fait fort remarquable et très-étrange: trente-cinq vaches sur quatre-vingts, qui sont réunies dans ses étables, sont atteintes par la petite vérole. Ce cas, très-rare, est l'objet de l'attention de plusieurs vétérinaires et médecins qui se rendent sur les lieux pour aider de leur concours à en expliquer l'effet et la cause.

— La ville de Canion est, depuis quelque temps, ravagée par une épidémie très meurtrière dont le caractère n'est point encore connu. On dit toutefois que le mal présente beaucoup de ressemblance avec la fièvre jaune des Antilles; mais, quel qu'il soit, il sévit avec une telle intensité sur tous les âges que les menuisiers ne peuvent fournir les cercueils nécessaires.

— On a arboré dernièrement, sur les hauteurs qui dominent Messine, Palerme et Syracuse, des drapeaux aux couleurs de la Jeune-Italie, portant cette inscription: *Viva Alberto-Amedeo!* Quel est cet Albert-Amédée? Quelques-uns disent que c'est un fils de la reine Victoria. Cela ne nous surprendrait pas. L'Angleterre ne se tiendra pour satisfaite que lorsqu'elle aura ruiné l'Italie.

NOUVELLES CATHOLIQUES.

—Le synode des archevêques et évêques, et autres dignitaires de l'Église catholique romaine, s'est ouvert hier à Thurles, comté de Tipperary. On comptait vingt-quatre prélats, et en outre l'abbé mitré de Mount-Mallary. L'église de Thurles avait été décorée avec une pompe extraordinaire; les cérémonies religieuses ont duré toute la journée dans la chapelle. Après le sermon, l'assemblée est retournée processionnellement au collège. Après avoir décrit la place qu'occupait le clergé du second ordre dans cette procession, le *Freeman's Journal* ajoute les détails suivants: "Arrivait ensuite l'abbé mitré de Mount-Mallary portant une chape de satin cramoisi avec une autre simple faite de lin entièrement blanc et fermée à son sommet. Puis venaient les évêques, par ordre d'ancienneté, les plus jeunes marchant les premiers. Puis les trois archevêques de Dublin, Tuam et Cashel, accompagnés de leurs appariteurs et suivis de leurs porte-queues. Puis le porteur de la crose primatiale, nu tête et vêtu d'une chape de couleur cramoisie, avec le bâton pastoral du primat de toute l'Irlande. Enfin et le dernier de tous, soutenu par ses diacres, s'avancait notre vénérable primat Paul, archevêque d'Armagh. Sa Grâce portait la soutane violette archiepiscopale, et le rochet sur lequel brillait une riche chape d'étoffe or et cramoisi. A mesure qu'il marchait, le primat bénissait la foule des fidèles accourus de toute part à cette auguste cérémonie." Le synode des archevêques et évêques catholiques romains, à Thurles, se rassemblera de nouveau le 29 août. Les évêques et théologiens, dans l'intervalle, discuteront les questions qui leur ont été soumises. A cette fin, ils se sont subdivisés en commissions. Le discours d'inauguration sera prononcé par le très-révérénd docteur Hall.

On mande de Rome le 20 août :

"Le jour de l'Assomption, le pape s'est rendu à la basilique Libérienne pour assister à la messe pontificale; et, du haut du balcon, il a donné comme d'habitude la bénédiction papale au peuple, partout les postes avaient été doublés, et de nombreux agents de police éclairaient le chemin que le Souverain-Pontife devait parcourir. Chacun se demandait la raison de ce déploiement extraordinaire de forces. Il paraît que la police avait été avertie le matin même d'un complot ourdi contre le Pape. Des grenades de cristal devaient être lancées dans sa voiture. Dans la soirée, plusieurs arrestations ont été faites; voilà tout ce qui a transpiré dans le public de cette mystérieuse affaire.

"Dimanche matin, nous avons en une nouvelle alerte; toute la place de Venise, à l'entrée de la rue de Saint-Romuald, et l'extrémité de cette rue qui débouche sur la place des Saints-Apôtres étaient gardées par de forts détachements de gendarmerie et de sbires; sur la place des Saints-Apôtres, devant le palais Valentini, stationnait un fort piquet de dragons pontificaux, à cheval et le sabre au poing; sur la même place, une compagnie de grenadiers romains attendait auprès des faisceaux. Ce déploiement de forces avait pour but de prévenir une manifestation de nos démagogues.

PONT DORCHESTER.—Ce pont a été acheté par les commissaires des Barrières au prix de £7000 payables en bons (*débitures*) émis par les commissaires, rachetables dans 10 ans.

RAPPORT

du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour fournir de l'eau à la Cité de Québec.

Chambre du Comité, 26 juillet, 1850.

Le COMITÉ SPÉCIAL à qui a été renvoyé le bill, intitulé: "Acte pour amender un acte pour fournir de l'eau à la cité de Québec et aux lieux adjacents," et établir un bureau de régie pour diriger et surveiller les travaux conformément aux dispositions "du dit acte," a l'honneur de faire rapport comme suit :

Votre comité a examiné avec soin les diverses clauses du bill ci-dessus mentionné à lui renvoyé, et après avoir entendu, comme témoin, T. W. Lloyd, écuyer, l'un des conseillers de la corporation de Québec, est convenu d'y faire certains amendements qui sont mentionnés et inscrits dans une copie du dit bill faisant partie du présent rapport, et votre comité recommande humblement le tout à la considération de votre honorable chambre.

Le tout respectueusement soumis.

DUNBAR ROSS, *Président.*

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

26 juillet, 1850.

Par l'acte 10 Victoria, chap. 113, le conseil de ville a été autorisé à emprunter £50,000 pour construire un aqueduc. En vertu des pouvoirs conférés à la corporation par cet acte, G. R. Baldwin, écuyer, ingénieur civil, a été employé à étudier le pays autour de Québec, et à préparer les plans, devis, etc. Je produis maintenant une copie de son rapport par lequel on verra que les travaux peuvent être construits pour la somme ci-dessus mentionnée. Suivant un devis préparé par un comité de citoyens, avec l'aide d'un ou deux ingénieurs, l'hiver dernier, et qui paraît être basé sur des données plus exactes que celles que possédait M. Baldwin, les ouvrages pouvaient être construits pour £100,000, avec un caractère durable, et assez vastes pour fournir de l'eau à 100,000 habitants. Le système que l'on propose d'adopter et celui de la gravitation, comme on l'appelle, le plus économique en définitive, parce qu'il ne faut aucune dépense pour entretenir l'approvisionnement une fois les ouvrages complétés, les eaux coulant en vertu de leur propre poids et pression vers tous les points de distribution. Un autre avantage de ce système est que, la pression étant constante, le consommateur peut se dispenser d'acheter des vaisseaux pour conserver sa provision d'eau; ce qui est un objet important pour ceux qui ne sont pas riches. Secondement, il permet à tout le monde, même à un enfant, d'éteindre en un moment un incendie qui pourrait éclater dans l'intérieur d'une maison munie d'un robinet, ce qui sauverait entièrement le coût de l'assurance, ou réduirait le risque au point d'obliger ou engager les compagnies d'assurance à réduire leurs taux. Troisièmement,—Vu l'abondance de l'approvisionnement, l'eau pourra être employée pour laver les égouts des maisons et les égouts publics et les débarrasser des ordures. La mauvaise odeur qui existe dans plusieurs maisons de Québec, particulièrement quand le vent souffle de l'est, disparaîtra par ce moyen, les habitations deviendront saines, et leurs habitants y gagneront sous le rapport du bien-être et de la santé. Faute d'eau pour les purifier, on a remarqué que les égouts des maisons et les égouts publics faisaient

l'effet de grandes mares, exhalant à toutes les grilles des rues et aux sentines des maisons, la puanteur la plus mal saine, à cause des gaz qui s'en échappent. Une abondance d'eau, toujours à portée, ne coûtant pas d'avantage au consommateur, si on l'emploie avec profusion ou avec économie, tend à moraliser les habitudes. En diminuant le prix des bains, la propreté y gagne ; et la pureté de l'eau en faisant disparaître la nécessité de la couper avec des liqueurs fortes (usage adopté constamment lorsque l'eau est mauvaise) encourage à la tempérance. Une abondance d'eau venant de haut, offre tous ces avantages. La santé est meilleure, les habitudes sont plus morales, et il est plus facile de parer aux incendies. Personne ne niera que ce soit là des avantages avec le plus d'économie, en en confiant l'exécution à un corps public, responsable aux consommateurs (le public même) par leurs représentants au conseil de ville. En plaçant la distribution de l'eau sous la même administration qui est chargée de l'éclairage, ou pavage, et de la propreté des rues, on évite un conflit d'autorité et l'uniformité de progrès dans chaque branche des améliorations publiques est conservée. On empêchera par ce moyen un grand gaspillage de deniers publics ; par exemple, s'il faut creuser dans une rue où maintenant il n'y a pas d'égout, afin d'y placer un tuyau pour l'eau, la même excavation ne pourrait-elle pas servir en même temps aux deux usages, avec bien moins de dépense, outre qu'on éviterait par là l'inconvénient d'ouvrir deux fois les rues. On économise également, en confiant les travaux publics de cette nature à un corps public plutôt qu'à une compagnie privée ; car cela empêche la possibilité même de la concurrence, qui, dans les matières de cette sorte, entraîne toujours de mauvais résultats. Par exemple : supposons qu'une compagnie soit chargée de fournir l'eau ; cela ne paierait pas d'abord, à Québec, mais bientôt l'accroissement de la population rendrait l'entreprise profitable ; l'aiguillon de la cupidité s'aiguise, une autre compagnie se forme ; un nouveau placement de capitaux pour le même objet a lieu, pour lequel le public devra payer tôt ou tard ; dans l'intervalle, la compétition entre l'ancienne et la nouvelle compagnie réduit les taux au profit des consommateurs, mais le dividende, qui est le point capital, diminue ; enfin, quand les deux compagnies sont sur le bord de l'abîme, on fait un arrangement ; les deux compagnies se réunissent ; le public perd tous les avantages que lui offrait la concurrence, et se trouve exposé à payer des taux excessifs qui sont toujours la conséquence du monopole, et que la nécessité de combler le déficit opéré par les pertes, et de couvrir l'intérêt de l'emploi d'un double capital, semble justifier. Et ce n'est pas là un rêve imaginaire ; l'histoire des deux compagnies du gaz de Montréal en est une preuve saillante ; les taux sont devenus tellement haut que le public n'a pas les moyens de prendre leur gaz, et la ville est en conséquence privée de lumière la nuit. Le public fait sagement par conséquent, de se réserver le contrôle. Des compagnies formées de personnes qui désirent faire un placement avantageux, ne fourniront de l'eau qu'à ceux qui le désirent et qui sont en état de payer un haut prix : le moyen de remédier à ce mal, c'est de remettre le contrôle de l'approvisionnement de l'eau aux mains d'un corps désintéressé et indépendant ; la compagnie ne consultant que l'intérêt que son capital lui rapporte, et désirant obtenir des dividendes aussi éle-

vés que possible, n'a aucun intérêt à prolonger ses tuyaux de manière à ce qu'ils ne lui rapportent plus de profit. Chaque nouveau tuyau entraîne une nouvelle dépense, et la crainte d'une réduction des dividendes est une entrave sérieuse à un approvisionnement suffisant d'eau. On peut donc poser en principe qu'on ne pourra jamais fournir de l'eau en abondance aux classes pauvres de la société, à moins qu'on ne délègue ce devoir à un corps revêtu des pouvoirs nécessaires pour contraindre chacun à la recevoir, et payer pour la recevoir. Or, il serait dangereux de délèguer un tel pouvoir aux serviteurs d'une telle compagnie, plutôt qu'aux agents reconnus d'une autorité publique quelconque ; et néanmoins ce pouvoir est essentiel à la réalisation de l'entreprise, et comme moyen de procurer les avantages importants dont nous avons parlé d'une manière peu dispendieuse et avec économie, à moins que tous ne soient obligés de recevoir de l'eau, et qu'ils ne la reçoivent en tout temps convenable, aucun approvisionnement, quelque abondant qu'il soit d'ailleurs, ne réussira à promouvoir l'un ou l'autre de ces objets. On peut vendre l'eau à un aussi bas prix à un petit nombre qu'à un grand nombre de consommateurs, les frais d'approvisionnement étant les mêmes dans l'un et l'autre cas. D'ailleurs, si l'on fournit de l'eau à la moitié des maisons, l'autre moitié sera toujours exposée aux mêmes dangers et aux mêmes incendies qu'à présent ; et les personnes qui habitent les maisons où l'eau ne vient pas, seront exposées aux mêmes maladies que par le passé. Si la maladie éclate une fois dans une ville qui contient un grand nombre de gens pauvres et vivant dans la malpropreté, elle s'étendra bientôt des quartiers pauvres et négligés, comme ceux de Champlain, St. Roch, St. Jean et St. Pierre, dans toute la ville, et les résultats seront également funestes pour tous indistinctement. Pour faire voir d'un coup d'œil le bas prix auquel on peut fournir en abondance une eau pure et saine à la cité, j'ai préparé un état tabulaire, d'après lequel on verra que les classes pauvres et même les classes moyennes, peuvent se procurer l'eau en aussi grande abondance que les riches, pourvu que tous soient obligés et contraints de la recevoir à un prix assez modique pour ne pas même être senti par les plus pauvres. Mais je désire d'abord dire un mot pour la défense du conseil de ville de Québec, corps composé de citoyens très respectables qui désirent presque unanimement voir passer ce bill, vu qu'il n'y a qu'un seul membre du conseil qui s'y oppose. On prétend, dans une pétition qui a été présentée à la chambre, que le conseil n'a rien fait pour donner suite à l'acte 1 Vict., chap. 113. Or, le conseil a constaté, par le rapport qui a été soumis par le comité, que les travaux ne pouvaient être faits et effectués pour la somme qu'il était autorisé à prélever en vertu de cet acte ; ce rapport, je me flatte, est une preuve de sa diligence. La pétition allègue encore que le mode projeté d'approvisionnement serait onéreux pour la classe ouvrière. C'est là une erreur grave, comme on le verra par l'état ci-joint :

Nombre de maisons à Québec, 4,500 ; montant des cotisations annuelles sur les propriétés, £150,000 ; trente sous, taux de l'approvisionnement de l'eau sur £150,000, rapporteraient environ £9000. Or, le nombre des maisons étant de 4500, et le coût de l'approvisionnement, £9000, le prix moyen pour chaque maison serait de £2.

D'après le tableau ci-joint, on verra que les maisons qui sont cotisées à £32 par année, devront payer £2. Ainsi, le prix pour fournir de l'eau aux maisons d'une valeur annuelle de £32, retombera sur les maisons d'une plus grande valeur occupées par les classes des citoyens plus riches; les pauvres par conséquent se procureront l'eau à un taux moindre que le prix courant.

maisons entraîne immédiatement une réduction de 25 pour cent.

Les compagnies d'assurance à Québec ont déclaré que cette réduction serait encore plus grande dans la cité de Québec.

No.	Classe.	Loyer des maisons.	Taux.	Cotisation annuelle.	REMARQUES.
1		£ 4	s. d. 1 3	£ s. d. 0 7 6	Moins d'un farthing par jour.
2		8	"	0 10 0	Un peu plus d'un farthing par jour.
3		12	"	0 15 0	Un peu moins d'un sol par jour.
4		16	"	1 0 0	Moins d'un denier par jour.
5		20	"	1 5 0	Moins d'un denier par jour.
6		24	"	1 10 0	Moins d'un denier par jour.
7		32	"	2 0 0	Coût moyen pour toutes les maisons.
8		40	"	2 10 0	Moins de 2d. par jour.
9		50	"	3 2 6	Do. do.
10		60	"	3 15 0	Moins de 2½d. par jour.
11		70	"	4 7 6	Moins de 3d. par jour.
12		80	"	5 0 0	Moins de 3½d. par jour.
13		90	"	5 12 6	Moins de 3½d. par jour.
14		100	"	6 5 0	Moins de 4½d. par jour.
16		120	"	7 10 0	Moins de 5d. par jour.
16		150	"	8 7 6	Moins de 6½d. par jour.

No. 1.	Classe.	Montant assuré sur les maisons et les meubles.	Prime actuelle.	Réduction des primes, 25 pour cent.	Taux de l'eau.	Différences.
1		£ 100	£ s. d. 1 5 0	£ s. d. 0 6 3	£ s. d. 0 7 6	£ s. d. 0 1 1
2		125	1 11 3	0 7 9½	9 10 0	0 2 2
3		150	1 17 6	0 9 4½	0 15 0	0 5 7½
4		200	2 10 0	0 12 6	1 0 0	0 7 6
5		250	2 10 0	0 12 6	1 5 0	0 12 6
6		300	3 0 0	0 15 0	1 10 0	0 15 0
7		400	4 0 0	1 0 0	2 0 0	1 0 0
8		500	5 0 0	1 5 0	2 10 0	1 5 0
9		600	6 0 0	1 10 0	3 15 0	1 12 6
10		800	8 0 0	2 10 0	4 7 6	1 16 6
11		1000	10 0 0	2 10 0	5 0 0	1 17 6
12		1250	12 10 0	3 2 6	5 12 6	1 17 6
13		1500	15 0 0	4 7 6	6 5 0	1 17 6
14		1750	17 10 0	5 0 0	7 10 0	2 10 0
15		2000	20 0 0	5 5 0	7 10 0	2 10 0
16		2500	25 0 0	6 5 0	9 7 6	3 0 6

Il est à présumer que chacune de ces classes dépense au moins autant par jour pour l'eau, outre la peine de ramasser l'eau de puits, ou de transporter l'eau de la rivière ou des puits.

L'économie opérée par la diminution des primes d'assurance que l'on paie actuellement, réduit le prix de l'eau au point qu'il est presque inutile de signaler les autres sources d'économie. Je me contenterai de faire remarquer que l'on sauvera entièrement la dépense payée aux charroyeurs d'eau pour fournir en assez mince quantité une eau plus ou moins malsaine et impure; le montant payé aux charroyeurs d'eau par les locataires seulement, a été supputé à £6000 par année. La corporation seule paie £1000 aux charroyeurs d'eau et pour les engins, et ne reçoit qu'un approvisionnement insuffisant; les pauvres pourront se dispenser d'acheter des vaisseaux tels que seaux, quarts pour transporter l'eau de la rivière, et des puits pour la conserver pour leur usage; cette économie fera plus que compenser la différence entre le taux payé pour se procurer l'eau et la diminution des taux d'assurance.

Pour montrer l'économie de ce mode d'approvisionnement, je soumetts un autre tableau qui indique les épargnes qui résulteront de la réduction des taux de primes d'assurance.
L'introduction de l'eau généralement dans les

S'il est vrai qu'un approvisionnement abondant d'eau pure tend à préserver la santé, il est une autre source d'économie quoique moins immédiate et plus reculée pour les pauvres, par l'épargne de temps et d'argent, en cas de maladie. En terminant, je prie le comité de remarquer que les pertes occasionnées par les incendies et qui ont été payées par le seul bureau de l'assurance de Québec depuis son établissement, il y a environ trente ans, excèdent £300,000; cette destruction ruineuse, qui est la destruction totale dans cette période, est due principalement à l'absence d'un approvisionnement suffisant d'eau au commencement de l'incendie.

THOS. LLOYD,

Agent de la corporation de Québec.

COMPTE des deniers publics appropriés pendant la dernière Session du Parlement Provincial.

Pour l'exploration géologique de la province,	£10,000	0	0
Pour améliorer le Hâvre de Montréal et la navigation du St.-Laurent,	2,500	0	0
Pour les écoles de Grammaire du Comté d'York,	225	0	0
L'acte des Subsidés,	176,040	8	5
Emprunt provincial,	217,573	14	3
	£406,339	2	8

Lord Elgin est parti pour Staten Island où il va passer quelques jours.

Le *Gleaner* de Miramichi, (N. B.) dit que les lieutenants gouverneurs des provinces inférieures ont reçu ordre de se rendre à Toronto, afin de délibérer sur l'expédience d'une union fédérale de toutes les provinces britanniques.

Sa Grandeur Monseigneur le comte de Charbonnel, Evêque de Toronto est arrivé à Québec mardi. Il est reparti le même jour pour Montréal où il a dû assister à la bénédiction de la pierre angulaire du nouveau collège des Jésuites qui a eut lieu hier.

LIGNE CUNARD.—A l'avenir, les steamers de cette ligne qui font le service entre Liverpool et New-York, ne toucheront plus à Halifax. Cette détermination, si on y persiste, aura pour conséquence de rendre inutile l'établissement d'une ligne télégraphique de Québec à Halifax.

Nouvelles plus récentes d'Europe.

Le *Canada* parti de Liverpool, le 7 du courant est arrivé à Halifax, le 16 à 5½ heures du matin.

MARCHÉS ANGLAIS.—Coton en baisse d'un huitième; Recolte engrangées en bon ordre. Aucun changement dans le prix de la farine et du blé.—Marché monétaire facile.

ANGLETERRE.—La Reine est dans les montagnes de l'Ecosse. Le Lord lieutenant d'Irlande visite ce pays pour s'assurer de l'état des districts agricoles. L'agitation de la question du rappel a recommencé, mais cette nouvelle tentative n'a pas réussi. La récolte des patates est meilleure qu'on ne le croyait. On dit que le Chancelier de l'Echiquier est déterminé à abolir le droit de timbre sur les avertissements.

FRANCE.—Il paraît que la dispute sur la question des Bourbons va être réglée et qu'un effort sera fait pour mettre le prince de Joinville à la tête de la république. Le Président est reparti pour un nouveau voyage dans les départements.

DANEMARC ET LES DUCHÉS.—Rien de nouveau.

ALLEMAGNE.—Une dépêche télégraphique de Berlin du 3 du courant, dit que les journaux semi-officiels de cette date annoncent que par suite d'une résolution agréée par le conseil des princes, le 26 août, tous les gouvernements de la ligue allemande ont imité l'exemple de la Prusse.

PRUSSE.—Lord Palmerston a adressé une autre note au cabinet Prussien dans le but de l'engager à se joindre au protocole du 4 juillet. Le gouvernement prussien a répondu par un refus péremptoire à cette note.

INCENDIAIRES DE ST. GRÉGOIRE.

Cour criminelle de Trois-Rivières.

La Cour du Banc de la Reine a été ouverte mercredi par leurs honneurs le juge en chef Sir James Stuart et le juge Panet. Les messieurs suivants ont été assermentés pour faire partie du grand jury; François Cottrell, président; Chs. Baumier; Noël Fourquin dit Léveillé; Ls. Cléophas Brassard; Ls. Léandre Doucet; Jas. Goodhue; Antoine Garceau; Ant. Godioux St. Louis, fils; Maxime Duhord; Chs. Edw. Dunn; Frs. Dufresne; Toussaint Caron; Norbert Bellerose; M. Dugas Labrière; Valière Dury; Alexandre Courchaine; Eustache Lambert; Louis Leduc; Amable Dupuis.

Le juge en chef fit sa charge avec sa lucidité ordinaire. Son accent était triste en parlant de l'état de trouble où se trouve le district, au sujet des émeutes contre la loi des écoles, et du regrettable changement opéré dans cette partie de la province autrefois paisible et exemplaire. La vue de ce changement doit en effet contrister tous les cœurs, car il est bien pénible de voir une population ci-devant digne de servir d'exemple, dans un état d'excitation et de crime qui nécessite la pré-ence d'un grand jury et lui impose des devoirs plus étendus et plus importants qu'à l'ordinaire. Il expliqua alors la nature des devoirs des grands jurés en général, aussi bien que leurs devoirs dans les cas particuliers qui leur seront soumis. Il leur fit comprendre qu'ils n'étaient pas appelés à faire le procès des accusés, que leur décision ne serait pas finale, mais qu'ils n'étaient appelés que pour décider s'il y avait des raisons suffisantes pour traduire les accusés devant un petit jury.

M. le solliciteur-général Drummond parut de la part de la couronne; Raiph B. Johnson et A. M. Delisle, Ecrs., magistrats spéciaux pour le district des Trois-Rivières, étaient présents probablement pour la poursuite des personnes accusées d'émeute et d'incendie, dans les troubles des étoignois contre la loi des écoles.

Le grand jury s'étant retiré dans son appartement, fit un peu après mander M. Delisle, et lui exprima le désir que les dépositions au soutien du bill qui lui était soumis fussent aussi mises à sa disposition; et que quelque personne capable de traduire les témoignages dans les causes d'incendie à St. Grégoire, causes qui sont d'un caractère un peu compliqué, soit fournie pour assister les jurés. M. Delisle entreprit cette tâche lui-même, et les grands jurés conti-

nuèrent l'examen des preuves dans ces causes, jusqu'à 10 heures du soir. Dans le cours de cet examen, le grand jury trouva nécessaire de se plaindre à la cour, de deux témoins, nommés Charles Bourque et Jean Sabin Hébert, et ces deux personnes furent jetées en prison sous accusation de parjure.

Cet emprisonnement a causé beaucoup d'excitation dans la ville qui est remplie de personnes intéressées dans le résultat de ces poursuites. Jusqu'ici rien n'a fait connaître au dehors jusqu'à quel point ces témoins ont prévarié.

Le grand jury est composé d'hommes d'une classe distinguée qui rempliront leurs devoirs sans crainte, et rachèteront le caractère du district.

Le lendemain, jeudi, le grand jury revint en cour rapportant un bill d'accusation fondée pour crime d'incendie contre les incendiaires de St. Grégoire qui ont mis le feu et brûlé la grange de M. Norbert Belliveau, le 14 février dernier. Il y a bill d'accusation fondée contre Isidore Houle, Charles Allison, Raphaël Poirier et Geo. Piché comme principaux ou chefs en second lieu, et contre Pierre Belliveau comme complice avant le fait dans le même acte d'accusation. Tous ces individus vont ainsi subir leur procès.

Tous les prisonniers furent amenés devant la cour, et les accusés qui avaient été admis à caution se sont rendus pour comparaître. Plusieurs ont plaidé non coupables. Ces causes sont fixées pour être plaidées samedi. M. le solliciteur général fit motion que ces gens furent remis en prison. Durant le reste de la journée le Grand Jury continua à examiner les causes d'émeute, et autre *misdemeanors* ayant rapport à l'opposition à la loi d'éducation. On prépare aussi des actes d'accusation contre les individus sous accusation de parjure, à la demande du grand jury. Il y avait foule quand le grand jury revint en cour. Le résultat de ses délibérations a causé une grande surprise, vu qu'on s'attendait que la couronne ne pourrait obtenir justice dans ce nombre de causes, avec aucun grand jury pris dans le district. Il paraît qu'on s'est grandement trompé, le grand jury est composé d'hommes honorables et consciencieux. Les criminels ne sont jamais accompagnés d'une étoile protectrice jusqu'au bout de leur carrière.

(*Minerve.*)

Le grand jury a aussi trouvé bill contre Moysse Poirier, Alexis Boudreault, Charles Thérien, Désiré Couturier, Paul Lavoie et Joseph Langlois dit Traversie, pour émeute commise à St. François du Lac, lors de la réunion du conseil municipal du comté à Yamaska. Aussi contre les nommés Michel Bourque et Moysse Bergeron pour avoir fait évader un prisonnier lors de l'assaut commis à St. Grégoire sur la personne du grand constable des Trois-Rivières. Bill a aussi été trouvé contre le même Michel Bourque, Alexis Thibodeault et un individu, notaire, du nom de Joseph Luc Poulin de Courval, trois *célébrités* de St. Grégoire, pour conspiration contre le Révérend Messire Harper et pour tentative de subornation de parjure. Ces trois hommes ont essayé d'engager une femme à accuser le digne curé de St. Grégoire, M. Harper, de conduite immorale; mais cette femme indignée d'une telle perversité a découvert ce complot diabolique.

Le procès des incendiaires de St. Grégoire a dû commencer lundi.

Un autre procès pour libelle.—Le colonel B. C. A. Gugsy, a annoncé dans le *Herald* de samedi qu'il

a intention de traduire les propriétaires du *Montréal Gazette* devant un jury. Il prétend avoir été attaqué dans son honneur et son caractère, et que la *Gazette* l'a mis dans une mauvaise position vis-à-vis du public.

Améliorations dans le District de Québec.

On lit dans la *Minerve* du 16 :—

« Le premier commissaire des travaux publics, l'hon. M. Merritt, avec deux ingénieurs, MM. Keefer et Jos McDonald, est en route pour aller explorer la partie inférieure de la province. Avec nos confrères de la presse de Québec, nous espérons que ces explorateurs ne feront pas comme leurs devanciers et ne rendront pas les améliorations impossibles en les évaluant à des prix inaccessibles. Ils n'auront pas uniquement en vue ce qui favorise le commerce du Haut-Canada, mais ils auront à s'occuper de la nécessité de faire quelque chose pour faciliter les communications entre les postes d'en bas et la cité de Québec, de faire quelque chose pour diminuer les dangers de la navigation dans cette partie du fleuve, de voir sur quelles parties des côtes il faut construire des quais pour que toutes les ressources de ces localités puissent être exploitées avec avantage, de faire quelque chose pour faciliter la navigation du Saguenay et par là l'exploitation des vastes étendues de terres fertiles qui bordent cette rivière, de faire les améliorations depuis longtemps demandées, dans les environs de la cité de Québec, dans la Rivière St. Charles, &c., &c. Leur mission sera surtout de constater la praticabilité d'ouvrir une communication entre le St. Laurent et le Lac Témiscouata par canal ou par Railroad. Aux habitants d'en bas à bien faire comprendre aux visiteurs ce que leur position requiert, et nous sommes persuadé que toute demande raisonnable sera bien accueillie. »

Nous apprenons que M. Merritt doit être accompagné de quelques représentants du peuple dans son excursion dans la partie inférieure de notre district. Espérons que ce district depuis si longtemps négligé va enfin recevoir non pas quelques miettes, mais tout ce qu'il a droit d'avoir, c'est-à-dire sa juste part des deniers publics dont il a été privé depuis l'Union, si toutefois les représentants du district de Québec font leur devoir.

POSTSCRIPTUM.—ACQUITTEMENT DES INCENDIAIRES DE ST.-GREGOIRE.

Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons que, malgré la preuve de leur crime, le petit jury a acquitté les Incendiaires de St. Grégoire. On devait s'attendre à ce résultat. L'Exécutif avait été informé à temps qu'il était impossible de faire un procès impartial aux accusés dans le district des Trois-Rivières; un bill introduit par M. Drummond, pendant la dernière session pour permettre à la Couronne de changer la venue dans le procès des accusés, a été abandonné on ne sait pourquoi. Les conséquences de cet acquittement sont incalculables, et si toutes les mesures nécessaires pour obtenir un procès impartial n'ont pas été prises, une grande responsabilité pèse quelque part.

☛ Mr. O. A. Clément, de la Baie St. Paul, a bien voulu se constituer agent de notre feuille, pour cette localité.

J. P. Leprohon, écr, avocat de Toronto, a cessé d'être agent de l'Ordre Social, pour cette ville

MARIAGE.

A la Baie St Paul, le 10 courant, par M. Pierre Clément, curé de St. Urbain, M. Théodule Grimaud, charron, ci-devant de Ste. Anne de la Pérade, à dame Adélaïde Tremblay, veuve de Jean-Baptiste Tremblay, et première fille de Vilebon Tremblay, écuyer, capitaine de milice.

DÉCÈS.

En cette ville, samedi le 14 du courant, à l'âge de 29 ans, Thomas Casault, écuyer, avocat, et greffier de la Cour de Circuit de Chicoutimi.

A l'âge de 50 ans, Dame Elizabeth Hens, épouse de Sieur Etienne Morceau, maître forgeron, demeurant en la paroisse de St. Roch de Québec.

A Drummondville, le 12 du courant, à la demeure de son fils le révérend M. Dorion, Pierre Dorion, écuyer, ci-devant membre du parlement du Bas-Canada.

Vendredi dernier, des fièvres scarlatines, Marie-Théophile, âgée de 2 ans et Marie-Geneviève, âgée de 3 ans, enfants de M. B. Prémont, ferblantier, de St. Roch de Québec.

Gazette des Pilotes.

PORT DE QUÉBEC.—ARRIVÉES.

- 12 septembre.—Navire Colonist, chargé, pilote Amable Lavoie, 2d.
 13.—Barque Ben Nevis, pilote Hubert Gauthier.
 Barque Richibucto, pilote Frs. Boissinet.
 Brick Magog, pilote Chas. Wagner.
 Brick Prince George, chargé, pilote Edouard Andit St. Jean.
 Brick Laviola, pilote William Irvine.
 Goëlette Pacific, chargé, pilote Pierre Roy.
 14.—Navire Provincialist, pilote Amable Saint-Laurent.
 15.—Navire Coronet, pilote Amable Fournier.
 Navire St. Andrew, chargé, pilote Neil McNeil.
 Navire Argo, chargé, pilote David Ballentyne.
 Navire City of Hamilton, chargé, pilote J. B. Raymond,
 Barque Clara Symes, pilote John Itzweire.
 Brick Milo, pilote David Bouffard.
 Brick Findon, pilote Gab. Lachance,
 16.—Navire Flora, pilote Anselme Marmon.
 Barque La Bonne Mère, pilote Gilbert Baillargeon.
 Barque Home, chargé, pilote Grégoire Bernier.
 Barque Henry Porcher, pilote Peter Ross.
 Barque Marquis of Hastings, pilote Jacques Dandurand,
 Barque Canton, pilote Pierre Peltier,
 Barque Woodbine, pilote Jacques Tremblay.
 17.—Barque Caroline, pilote Joseph Marie Plante.
 Barque Benedicte, pilote Pierre Normand.

CONDITIONS.

L'ORDRE SOCIAL

se publie une fois chaque semaine, le JEUDI, en 16 pages grand in-Octavo, double colonne, donnant la matière de plus de 25 volumes ordinaires, pour le minime abonnement de

DIX CHELINS par année pour les abonnés de la Cité de Québec, et de SEPT CHELINS et DEMI pour les abonnés éloignés, afin qu'en payant en sus de leur abonnement les frais de poste, ils aient le journal au même prix que les citoyens de Québec. On ne reçoit pas d'abonnement pour moins d'une année, payable par semestre, et d'avance. Pour faciliter la classe ouvrière de cette ville, nous recevrons le prix des abonnements par 3 mois.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin de l'année, et de payer ce qu'ils doivent.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (frances de port.) au Bureau du Journal, No. 5, Rue des Jardins, Québec.

Les Messieurs suivants, nommés agent de notre Journal, sont autorisés à recevoir les argents, et à en donner quittance.

Paroisses d'en Haut.

Montréal, — — —	—MM. J. B. Rolland, Libraire.
Toronto, — — —	J. P. Leprohon, écr. Av.
Trois-Rivières, — — —	A. Larue, écr., March.
Répentigny, — — —	A. Dallaire, Inst.
Sherbrooke, — — —	D. V. St-Cyr, Et. D.
Stanstead, — — —	M. l'abbé Champoux.
Lotbinière, — — —	J. Filteau, écr., N. P.
St. Eustache, — — —	Damase Robin.
St. Anne de la Pérade, — — —	Jos. Elz. Douville.
Berthier, (en haut) — — —	J. F. Coutin, écr., N. P.
St. Pie, — — —	J. C. Baehand.
Yamachiche, — — —	J. C. Dumoulin, écr.
Rivière du Loup, (en haut) — — —	J. L. Pichette, Inst.
St. Grégoire, — — —	G. Bourgeois, écr. M. P.
St. Augustin, (district de Mont.) — — —	Dr. Mignault, écr.
St. Prosper, — — —	O. Trudel.
Rivière David, — — —	J. B. Comeau, écr.
Deshambault, — — —	Isidore Belleau, Inst.
Cap-Santé, — — —	Elie Rinfret.
Pointe aux Trembles, — — —	F. X. Larue.
St. Foy, — — —	B. Marquette, Inst.
Portneuf, — — —	J. B. Lioumès, Inst.
St. Geneviève de Batiscan, — — —	Dolhice Trudel.
St. Stanislas, — — —	H. A. Trépanier, Inst.
St. Claire, — — —	Alexis Beaulieu, march.
St. Croix, — — —	M. Couture, écr. N. P.
St. Guillaume d'Upton, — — —	M. l'abbé Desilets.

Paroisses d'en Bas.

Pointe Lévy, — — —	A. Pagnet, Inst.
Beaumont, — — —	Chs. Letellier, Inst.
St. Michel, — — —	B. Pouliot, écr. N. P.
St. Thomas, — — —	J. D. Lépine, écr. N. P.
St. Charles, (Rivière Boyer,) — — —	Ls. Labrecque, écr. M. D.
St. Gervais, — — —	H. Tanguay, March.
St. Pierre, (Rivière du Sud) — — —	Philippe Vernault,
St. François, ditto, — — —	Philippe Beaulieu,
St. Marie (Beauce,) — — —	Frs. Dusseault, écr. M. D.
Islet, — — —	L. Ballentyne, écr. Arp.
St. Anne la Pocatière, — — —	Ls. Moreau, écr. N. P.
St. Roch des Aulnets, — — —	Ls. Tremblay, écr. M. D.
St. Jean Port-Joly, — — —	L. Z. Duval, écr. N. P.
Kamouraska, — — —	T. A. Michaud, écr.
Rivière du Loup, — — —	J. B. Pouliot, écr.
Isle-Verte, — — —	H. Roy, écr.
St. Simon, — — —	Chs. Frs. Caron.
St. Denis, — — —	F. Jorje, écr.
Trois-Pistoles, — — —	P. Fournier, écr.
Rivière-Ouelle, — — —	Thos. Bôgin, Inst.
Rimouski, — — —	L. F. Garon, écr.
Cacouna, — — —	J. B. Beaulieu, écr.
Malbaie, — — —	Vital Tremblay, Inst.
Chicoutimi, — — —	T. C. Cascault, écr. grf.
Madawaska, — — —	M. l'abbé Langevin.
Beaumont, — — —	M. l'abbé Bernard.
Chateau-Richer, — — —	L. C. Le François, écr.
Percé, — — —	M. l'abbé Gingras.

Nous acceptons avec reconnaissance, les services d'un AGENT, pour chaque localité, où il n'y en a pas. Le journal est donné gratis aux AGENTS, qui s'intéressent à propager notre feuille

IMPRIMÉ et PUBLIÉ pour les PROPRIÉTAIRES, par Stanislas Drapeau, 5, Rue des Jardins.